

Notre organisation [1]

Les activités du CNV sont encadrées par son décret statutaire et le règlement intérieur du CNV. La concertation permanente de l'ensemble des parties prenantes au sein de ses instances et la fréquence des réunions au sein de l'établissement impliquent une mobilisation de tous les professionnels pour faire vivre.

>> Le Conseil d'Administration

Le conseil délibère sur les grandes questions intéressant le fonctionnement du CNV et notamment :

- son programme et son rapport annuel d'activités,
- son budget,
- son compte financier,
- son règlement intérieur.

Il est chargé d'approuver formellement toutes les propositions d'aides formulées par les dix commissions chargées d'examiner les dossiers adressés au CNV. Doté de 32 membres, son président est nommé par décret du président de la République, le conseil réunit :

- 6 représentants du ministère de la Culture, dont le directeur chargé de la musique, le directeur chargé de l'administration générale et 1 directeur régional des affaires culturelles.
- 16 représentants des organisations professionnelles, dont 8 entrepreneurs de spectacles, 7 salariés et 1 auteur désignés par le ministre de la Culture sur proposition des organisations professionnelles représentatives.
- 4 représentants des collectivités territoriales, dont 1 maire ou 1 conseiller municipal désigné par le président de l'Association des Maires de France, 1 président de conseil général ou 1 conseiller général désigné par le président de l'Assemblée des Départements de France, 1 président de conseil régional ou 1 conseiller régional désigné par le président de l'Association des Régions de France, 1 représentant élu d'une collectivité territoriale désigné par le président de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.
- 4 personnalités qualifiées dans le domaine des spectacles de variétés, désignées par le ministre de la Culture sur proposition des organisations professionnelles représentatives.
- 2 représentants élus par le personnel permanent de l'établissement.

>> Le Comité des programmes

Présidé par le président du CNV, il assure le lien entre le Conseil d'administration et les commissions spécialisées. Il évalue la pertinence et l'efficacité des programmes d'aides, émet des propositions sur les activités commerciales de l'établissement et pilote l'activité du Centre de Ressources du CNV. Doté de 28 membres, il réunit :

- Le président du CNV.
- Les présidents des commissions spécialisées.
- 11 vice-présidents de commissions, désignés par le Conseil d'administration.
- 3 membres désignés par le ministre chargé de la Culture.

- L'administrateur représentant les auteurs au Conseil d'administration.
- Les 2 administrateurs assurant le suivi de l'activité « Centre de Ressources ».
- 1 représentant des collectivités territoriales.

La durée du mandat de ses membres est de 3 ans renouvelables.

Le Comité peut s'adjoindre les conseils et services d'experts, publics ou privés, lesquels peuvent être conviés à assister à ses réunions.

>> Les Commissions spécialisées

Chargées de la mise en oeuvre des programmes d'aides de l'établissement, définis par le règlement intérieur, les commissions examinent les demandes d'aides administrativement recevables et émettent pour chacune d'elle un avis soumis par la suite à l'accord définitif du Conseil d'administration. Comme les autres organes du CNV, elles sont composées de professionnels du spectacle de variétés (employeurs, salariés, auteurs) et de membres désignés par le ministère de la Culture et de la Communication.

push: [Règlement intérieur](#) [2] [Les entreprises](#) [3]

- [Accueil](#)
- Le CNM
 - [Actualités](#)
 - Partenariats et Contrats de filière
 - [Bretagne](#)
 - [Centre-Val de Loire](#)
 - [Grand Est](#)
 - [Hauts-de-France](#)
 - [Normandie](#)
 - [Nouvelle-Aquitaine](#)
 - [Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)
 - [Pays de la Loire](#)
 - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
 - [Ville de Paris](#)
 - Qui sommes nous ?
 - [Notre histoire](#)
 - [Missions - Cadre légal](#)
 - [Le suivi du programme Zénith](#)
 - [L'équipe](#)
 - Notre fonctionnement
 - [Notre organisation](#)
 - [Liste des instances](#)
 - [Liste des affiliés](#)
 - Informations pratiques
 - [Venir au CNM](#)
 - [Calendrier des instances](#)
 - [Téléchargez le logo du CNM](#)
 - Recrutements & Appels d'offres
 - [Recrutement CDI - Chargé\(e\) des ressources humaines](#)
- La taxe
 - [La taxe fiscale](#)
 - [Le champ de perception](#)
 - [Modalités de déclaration](#)
 - [Recouvrement](#)
 - [Déclarer](#)
 - [Compte entrepreneur et Droit de tirage](#)
- Les aides

- [Présentation générale](#)
- [Commissions et programmes](#)
 - [Économie des entreprises \(1\)](#)
 - [Soutien aux entreprises](#)
 - [Soutien au développement des entreprises](#)
 - [Festivals \(2\)](#)
 - [Festivals < 1,5 m€](#)
 - [Festivals >1,5m€](#)
 - [Structuration et développement professionnel \(3\)](#)
 - [Aides aux actions d'intérêt général](#)
 - [Production \(4/5\)](#)
 - [Aide aux premières parties](#)
 - [Aide à la diffusion à l'international](#)
 - [Aide à la production](#)
 - [Aménagement et équipement des salles de spectacles \(6\)](#)
 - [Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement](#)
 - [Équipement de nouveaux lieux](#)
 - [Activité des salles de spectacles \(7\)](#)
 - [Aide à la diffusion](#)
 - [Aide à la pré-production scénique](#)
 - [Soutien aux promoteurs diffuseurs](#)
 - [Résidences \(8\)](#)
 - [Résidences musiques actuelles](#)
 - [Export \(9\)](#)
 - [Programme transversal d'avances de trésorerie](#)
- [Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturels](#)
- L'affiliation
 - [Pourquoi s'affilier ?](#)
 - [Comment s'affilier ?](#)
 - [Affiliation annuelle](#)
 - [Changement de situation juridique](#)
- Les ressources
 - [L'activité ressource du CNM](#)
 - [Statistiques sur la diffusion des spectacles](#)
 - [Économie des structures et des projets](#)
 - [Publications, rencontres, tables rondes](#)
 - [Observatoire de l'économie de la filière musicale](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage radiophonique](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage audiovisuel](#)
 - [Baromètre des investissements publicitaires](#)
 - [Offre de musique numérique](#)
 - [Les marchés de la musique enregistrée](#)
 - [Autres études](#)
 - [Archives](#)
 - [Liens utiles](#)
 - [Emploi/formation et organismes sociaux](#)
 - [Centres de ressources et observatoires nationaux](#)
 - [Edition musicale et industrie phonographique](#)
 - [Exportation et actions internationales](#)
 - [Organismes de soutien](#)
 - [Partenaires sociaux du spectacle : syndicats et fédérations](#)
 - [Réseaux et fédérations nationales](#)
 - [Sociétés de gestion collective des droits](#)
 - [Autres](#)
- Les services commerciaux
 - [Promotion des spectacles](#)
 - [Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)

- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Informations légales](#)
 - [Calendrier](#)

URL source: <http://www.cnv.fr/notre-organisation>

Liens:

- [1] <http://www.cnv.fr/notre-organisation>
- [2] <http://www.cnv.fr/reglement-interieur>
- [3] <http://www.cnv.fr/entreprises>